



COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept, le trente mars à vingt heures,
le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt mars dernier, s'est réuni
sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire.**

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Présents : M Henri GUEMENE Henri – M Paul BROHAN –
M Ludovic GUITTON – M Alain DUBOIS – M Cyril GUEHO
M Claude NEVOUX – M Dominique LOYER – M Fabrice DEPEIGE -
M Yannick LE CARS – M Thierry AUTRAN - Mme Marie Thérèse LE RAY –
Mme Marie Thérèse CAUDARD - Mme Jocelyne PIQUET - Mme Sybille DE LA BOUILLERIE

Absents excusés : M Jean-Pierre PLANTEC (Trésorier)

Secrétaire de Séance : M Alain DUBOIS

□□□□□□

Madame le Maire demande que les deux points ci-dessous soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Adhésion Groupement de Commandes «Restauration scolaire»
- commerce

Les membres du Conseil Municipal valident l'ajout de ces points

Approbation PV du 25 février 2017 à la majorité.

2017_03_01_VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Une présentation des différentes taxes directes est faite aux élus. Les taux en vigueur au 1^{er} janvier 2016 sont les suivants.

- *Taxe d'habitation : 12.70 %
- * Taxe foncière (bâti) : 20.02%
- * Taxe foncière (non bâti) : 68.47 %

Sur avis de la Commission finance réunie le 2 mars dernier, il est proposé de maintenir les taux identiques. Madame le Maire explique que les prévisions budgétaires 2017 ont été calculées sur la base des taux 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le maintien des taux pour l'année 2017 comme ci-dessus.

2017_03_02_BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION

Vu les chiffres présentés par la Trésorerie et vérifiés, les membres procèdent au vote du compte de gestion du Budget Assainissement tel qu'il est présenté.

Après délibéré, les membres à l'unanimité valident le compte de gestion.

2017_03_03 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

(Délibération prise en l'absence du Maire)

Section de Fonctionnement

Dépenses	15 665,98 €
Recettes	31 998,41 €
Résultat de l'exercice = Excédent	16 332,43 €
Reprise résultat antérieur	0 €
Part affectée à l'invest/couverture déficit	16 332,43 €
Solde de clôture	0 €

Section d'investissement

Dépenses	12 945,45 €
Recettes	27 276,69 €
Résultat de l'exercice = Excédent	14 331,24 €
Reprise résultat antérieur Déficitaire	- 80 617,57 €
Solde de clôture déficitaire	- 66 286,33 €

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec la Trésorerie, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016** comme il est présenté ci-dessus.

2017_03_04 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DE RESULTATS

Sur avis de la Commission finances, il est proposé l'affectation de résultats qui sera reportée sur le Budget Assainissement 2017 comme suit :

Compte 1068 R « excédent fonctionnement capitalisé »	16 332,43 €
Compte 001 D « déficit d'investissement reporté »	- 66 286,33 €

Après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats présentés ci-dessus.

2017_03_05 BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET 2017

Le Budget est présenté aux membres, suivant avis de la Commission finances et vérifié avec le Trésorier, **le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 qui se présente comme suit :**

Section de fonctionnement

Dépenses	32 218,30 €
Recettes	32 218,30 €

Section d'investissement

Dépenses	122 930,00 €
Recettes	122 930,00 €

2017_03_06 BUDGET COMMERCE_-COMPTE DE GESTION

Vu les chiffres présentés par la Trésorerie et vérifiés, les membres procèdent au vote du compte de gestion du Budget Commerce tel qu'il est présenté.

Après délibéré, les membres à l'unanimité valident le compte de gestion.

2017_03_07 BUDGET COMMERCE - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

(Délibération prise en l'absence du Maire)

Section de Fonctionnement

Dépenses	3 460,19 €
Recettes	8 296,96 €
Résultat de l'exercice = Excédent	4 836,77 €
Reprise résultat antérieur	4 512,44 €
Solde de clôture	9 349,21 €

Section d'investissement

Dépenses	3 190,30 €
Recettes	3 850,00 €
Résultat de l'exercice = Excédent	659,70 €
Reprise résultat antérieur Déficitaire	- 3 588,19 €
Solde de clôture déficitaire	- 2 928,49 €

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec la Trésorerie, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016** comme il est présenté ci-dessus.

2017_03_08 BUDGET COMMERCE- AFFECTATION DE RESULTATS

Sur avis de la Commission finances, il est proposé l'affectation de résultats qui sera reportée sur le Budget Commerce 2017 comme suit :

Compte 1068 R «excédent fonctionnement capitalisé »	9 349,21 €
Compte 001 D « résultat d'investissement reporté »	2 928,49 €

Après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats présentés ci-dessus.

2017_03_09 BUDGET COMMERCE- BUDGET 2017

Le Budget est présenté aux membres, suivant avis de la Commission finances et vérifié avec la Trésorerie, **le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017** qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	15 684,00 €
Recettes	15 684,00 €

Section d'investissement

Dépenses	23 079,00 €
Recettes	23 079,00 €

2017_03_10 BUDGET COMMUNE - COMPTE DE GESTION

Vu les chiffres présentés par la Trésorerie et vérifiés, les membres procèdent au vote du compte de gestion du Budget Commune tel qu'il est présenté.

Après délibéré, les membres à l'unanimité valident le compte de gestion.

2017_03_11 BUDGET COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

(Délibération prise en l'absence du Maire)

Section de Fonctionnement

Dépenses	443 283,43 €
Recettes	<u>579 939,33 €</u>
Résultat de l'exercice = Excédent	136 655,90 €
Reprise résultat antérieur	127 586,68 €
Solde de clôture	264 242,58 €
Reprise du CCAS	2 577,35 €
Excédent cumulé	266 819,93 €

Section d'investissement

Dépenses	195 213,88 €
Recettes	<u>98 224,70 €</u>
Résultat de l'exercice = Déficitaire	- 96 989,18 €
Reprise résultat antérieur Déficitaire	- 12 495,67 €
Solde de clôture	- 109 484,85 €
Reprise du CCAS	1 005,00 €
Déficit cumulé	- 108 479,85 €

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec la Trésorerie, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016** comme il est présenté ci-dessus.

2017_03_12 BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DE RESULTATS

Madame le Maire rappelle que suite à la dissolution du CCAS les résultats seront repris dans le budget COMMUNE :

Investissement + 1 005.00 €
Fonctionnement + 2 577.35 €

Sur avis de la Commission finances, il est proposé l'affectation de résultats qui sera reportée sur le Budget Commune 2016 comme suit :

Fonctionnement

Compte 002 R « Excédent de fonctionnement reporté » **66 819,93 €**

Investissement

Compte 1068 R: « excédent fonctionnement capitalisé » **200 000,00 €**

Après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats présentés ci-dessus.

2017_03_13 BUDGET COMMUNE – BUDGET 2017

Le Budget est présenté aux membres, suivant avis de la Commission finances et vérifié avec la Trésorerie, **le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017** qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	614 810,00 €
Recettes	614 810,00 €

Section d'investissement

Dépenses	572 840,00 €
Recettes	572 840,00 €

2017_03_14_BAIL COMMERCE « DEPOT DE PAIN »

Le bail dérogatoire de Mme FEILDEL Sonia pour la mise à disposition du Commerce « Dépôt de pain, épicerie et bistrot » arrive à échéance au 31 mars 2017. Le bail peut être renouveler sans toutefois que les baux successifs ne soient supérieurs à trois ans.

Madame FEILDEL souhaite renouveler son bail pour une durée d'un an, le montant du bail restera identique, soit 250 euros par mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la reconduction du bail de Madame FEILDEL d'un montant de 250 euros par mois pour une durée d'un an.

2017_03_15 GROUPEMENT DE COMMANDE ZONAGES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi par Questembert Communauté, il s'impose en vertu de la loi sur l'eau que les 13 communes membres de la CC mettent à jour leur zonage d'assainissement des eaux usées. Questembert Communauté ne dispose pas de la compétence assainissement des eaux usées. Certaines communes ont transféré la compétence assainissement collectifs eaux usées soit au SIAEP de Questembert, soit au SIAEP Rhuys, d'autres communes exercent elles mêmes cette compétence, dont Saint Gravé. Il incombe aux communes ou établissement publics compétents en assainissement collectif eaux usées de réaliser une étude d'actualisation des zonages pour les 13 communes.

Le SIAEP de Questembert se propose de se grouper pour la passation du marché public d'étude de zonages d'assainissement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré 12 voix Contre 2 voix Pour 1 abstention, décident de ne pas adhérer à ce groupement de commande.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Élections Présidentielles du 23 avril et 7 mai la mairie, le tableau des permanences a été complété en séance.

2017_03_16 GROUPEMENT DE COMMANDE « FOURNITURE DES REPAS SCOLAIRES »

La date d'échéance arrivant à son terme, le marché « fournitures de repas pour la restauration scolaire » doit être relancé. Un groupement de commande peut être constitué, lequel permettra de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser la procédure. Ce groupement de commande comprendra :

Larré, Le Cours, Molac, Pluherlin, Saint Gravé, l'Ogec de Malansac, Centre Eveil, La commune de Saint Gravé en sera le coordonateur. Les missions du coordonnateur seront pour l'ensemble des opérations :

- de lancement, de suivi de la consultation et d'analyse des offres (associé avec les membres du groupement)

La durée de la convention de groupement de commande sera lié à la durée du marché. Une commission spécifique pour ce marché pourra être constituée d'un membre de chaque commune et association. Cette commission aura un avis consultatif sur l'attribution du marché (analyses des offres....) la signature des marchés l'exécution reste du ressort de chaque membres (clauses techniques et financières, gestion des commandes des factures et des avenants).

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'autorisation d'adhésion de la commune au groupement de commandes

2017_03_17 COMMERCES

Le Conseil Municipal est informé du projet de Monsieur Legrand sur la reprise du Lion D'Or. Le porteur de projet a contacté Questembert Communauté pour les solliciter sur une aide au démarrage (travaux de remises aux normes et d'accessibilité) Monsieur Legrand souhaite démarrer la saison début juin.

Au regard des éléments du projet, le Conseil Municipal accepte d'octroyer une aide de 9 000 euros maximale à Monsieur Legrand, correspondant à ses besoins en investissement au démarrage de son activité (remise aux normes du bâtiment, aménagement intérieur...)

Afin de garantir la juste utilisation des subventions publiques, il a été demandé à Monsieur Legrand de transmettre à la commune et à Questembert Communauté, les éléments suivants :

- extrait KBIS,
- courrier d'engagement sur la nature de l'offre commerciale proposée,
- plan d'investissement avec justificatifs,
- prévisionnel sur 3 ans
- accord signé entre Monsieur Legrand et Madame Rio sur les conditions de transactions devant notaire.

Vu les délais du porteur de projet souhaitant commencer la saison début juin,

Vu la délibération communautaire n° 2014 11 06 portant sur les règles d'intervention de la Communauté pour un projet de dernier commerce alimentaire.

Après délibération 14 voix Pour, 1 voix contre, pas d'abstention, le Conseil Municipal décide :

- **d'octroyer une aide de 4 500 euros maximum correspondant à la moitié de l'aide demandée,**
- **de demander à Questembert Communauté de participer à hauteur de 4 500 euros (la seconde moitié au titre de la compétence)**
- **d'ordonner à Monsieur Legrand de fournir à la Commune et à la Communauté les justificatifs désignés ci-dessus.**

QUESTIONS DIVERSES

-Résumé de l'entrevue concernant les travaux de la borne électrique. L'endroit a été retenu avec les services de Morbihan Énergies. Les travaux vont commencer courant avril pour une mise en service fin Mai.

-Résumé de la réunion de préparation de la « Madone des motards » du 15 Août prochain. Demande de 15 bénévoles (titulaires du permis B) pour assurer la sécurité sur la commune, (voir flash info), Un conseiller demande qui est responsable exactement (renseignement à prendre)

**La séance est clôturée à 23h30
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2017_03_01 à 2017-03-17**

MO COLINEAUX	H.GUEMENE	P.BROHAN
L.GUITTON	C.NEVOUX	Y.LE CARS
D. LOYER	A.DUBOIS	T.AUTRAN
C.GUEHO	F.DEPEIGE	MT CAUDARD
MT LE RAY	J.PIQUET	S. DE LA BOUILLERIE